



La Pêche

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-870

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 26-870 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour l'achat de véhicules pour le service des Travaux publics.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://www.villelapeche.qc.ca).

Que ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 27^e jour du mois de juillet 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour du mois de juillet 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim